

	DOMAINE	IDENTIFICATION
	SOIN	Code : 22
	NOM DU DOCUMENT	Créé le : 17/02/2021
	FICHE DE POSTE Médecin coordonnateur	Version N°1
		Date d'application : 17/02/21

FICHE DE POSTE	
Date : Février 2021	ETABLISSEMENT : Résidence des 7 Fontaines Durée hebdomadaire de travail : 10.5h à 17.5h/sem
Intitulé du Poste Regroupement de métier	Médecin coordonnateur - Coef 937 + complément spécialité + complément fonctionnel - CCN51 Cadre médicaux
Objectifs du Poste (Mission principale)	Assurer, en application des règles éthiques et déontologiques, la qualité de la prise en charge gériatrique en favorisant une prescription coordonnée des différents intervenants, adaptée aux besoins des résidents.
Place du poste dans l'organigramme (Poste auquel est rattaché hiérarchiquement)	<u>Liaison hiérarchique</u> Le/la titulaire est sous l'autorité administrative de la Direction de l'établissement. <u>Liaison fonctionnelle</u> Au sein de l'établissement et pour assurer sa mission, le titulaire travaille en collaboration étroite avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire, dans le respect du projet de service et du projet d'établissement.
Contexte juridique	Article 312-158 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles) Décret no 2019-714 du 5 juillet 2019 portant réforme du métier de médecin coordonnateur en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (permet aux médecins coordonnateurs exerçant en EHPAD de réaliser, en articulation avec le médecin traitant, des diagnostics et des prescriptions de médicaments, en dehors des situations d'urgence vitale ou de survenance de risques exceptionnels déjà prévues par les dispositions antérieures)

Activités du Poste

Cette liste s'appuie sur l'article D312-158 du CASF. Elle peut évoluer en fonction des besoins du service

Missions principales :

Le médecin coordonnateur assure l'encadrement médical de l'équipe soignante :

- 1/ **Projet de soins** : Elabore, coordonne et évalue son application par rapport aux modalités de prise en charge des résidents
- 2/ **Admissions & retour d'hospitalisation** : dossier et visite de pré-admission ; avis sur les admissions des personnes à accueillir en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de prise en charge de l'institution (dont la charge de travail des équipes) ;
- 3/ **Commission de coordination gériatrique** : Préside la commission, qui est chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement.
- 4/ **Auprès des résidents** : évalue et valide l'état du résident sur le plan gériatrique, détermine ses besoins à partir d'objectifs psychosociaux, fonctionnels et médicaux et prescrit le niveau d'aide adapté, incluant les besoins en soins (AGGIR, PATHOS)
- 5/ **Bonnes pratiques et qualité des soins** : veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques, y compris en cas de risques sanitaires exceptionnels, formule toute recommandation utile dans ce domaine et contribue à l'évaluation de la qualité des soins ;
- 6/ **Auprès des professionnels de santé** : contribue, auprès des professionnels exerçant dans l'établissement, à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions de médicaments et des produits et prestations.
- 7/ **Formation** : contribue à la mise en oeuvre d'une politique de formation et participe aux actions d'information des professionnels de santé exerçant dans l'établissement ;
- 8/ **Dossier de soins** : élabore un dossier type de soins
- 9/ **Rapport annuel d'activité médicale** : établit le rapport avec le concours de l'équipe soignante. Ce rapport retrace les modalités de la prise en charge des soins et l'évolution de l'état de dépendance et de santé des résidents. Il est soumis pour avis à la commission de coordination gériatrique mentionnée au 3° qui peut émettre à cette occasion des recommandations concernant l'amélioration de la prise en charge et de la coordination des soins. Dans ce cas, les recommandations de la commission sont annexées au rapport.
- 10/ **Conventions** : donne un avis sur le contenu et participe à la mise en oeuvre de la ou des conventions conclues entre l'établissement et les établissements de santé au titre de la continuité des soins ainsi que sur le contenu et la mise en place, dans l'établissement, d'une organisation adaptée en cas de risques exceptionnels ;

	DOMAINE	IDENTIFICATION
	SOIN	Code : 22
	NOM DU DOCUMENT	Créé le : 17/02/2021
	FICHE DE POSTE Médecin coordonnateur	Version N°1
		Date d'application : 17/02/21

- 11/ **Réseaux gérontologique coordonnés** : collabore à la mise en place, ainsi qu'aux autres formes de coordination prévues et aux réseaux de santé. L'objectif est la prise en charge globale de la personne, laquelle nécessite une interdisciplinarité qui n'est pas la seule juxtaposition d'intervenants qui raisonneraient selon leur propre logique professionnelle.
- 12/ **Santé publique** : Identifie les risques éventuels dans l'établissement et veille à la mise en oeuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques ;
- 13/ **Prescriptions médicales** : les réalise pour les résidents de l'établissement en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins. Les médecins traitants des résidents concernés sont dans tous les cas informés des prescriptions réalisées.
- 14/ **Contrat de séjour** : élabore, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat.

Compétences requises pour tenir la fonction	<p><i>Savoirs :</i> La prise en charge nécessite l'utilisation et/ou la mise en place d'outils : diagrammes de soin, transmissions, fiches de suivi, réunions d'équipes, élaboration de protocoles.</p> <p><i>Savoir-faire :</i> Animer l'équipe de soins, et</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire circuler et partager les informations - entretenir le sentiment d'utilité de chacun (valoriser les différents métiers) - assurer une formation continue - entretenir l'esprit du projet de soins (soins palliatifs ; personne handicapée ; accueil d'urgence...) <p>Travailler en collaboration avec les intervenants libéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à harmoniser les points de vue pour ne pas avoir une vision fragmentée de la personne <p><i>Savoir-être :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche humaine des résidents pour déterminer le niveau et la qualité de la réponse à la prise en charge que chacun nécessite. - Facilité de communication : avec le résident, la famille, l'équipe, les intervenants extérieurs (médicaux ou autres : CLIC, CPTS, ...) - Capacité à travailler en équipe (liaison fonctionnelle) : en appui sur le rôle de conseiller technique gériatrique, en équipe opérationnelle avec la direction et l'IDEC
Formation (initiale et continue)	Médecine généraliste Diplôme d'études spécialisées complémentaires de gériatrie ou de la capacité de gérontologie ou d'un diplôme d'université de médecin coordonnateur d'EHPAD ou, à défaut, d'une attestation de formation continue.
Conditions de travail (Horaires, déplacements...)	<p>Exigences du poste</p> <p>Le cadre horaire s'articule du lundi au vendredi. Des déplacements éventuels, peuvent être programmés au siège social (Paris 10^e).</p> <p>Le/la titulaire s'implique sur l'établissement, dans le service et au sein de l'équipe. Il/elle est partie prenante de l'équipe pluridisciplinaire et en lien avec la direction et l'IDEC.</p> <p>Le fonctionnement de l'établissement requiert la maîtrise de l'outil informatique : pack office et réseau intrant.</p> <p>Moyens mis à disposition</p> <p>Un équipement informatique avec imprimante, fax, réseau intranet est mis à disposition sur le service.</p>
Risques liés aux activités	Cf voir fiche ERP
Coordonnations avec d'autres postes	<p>L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire sur le site</p> <p>L'IDEC (projet de soins)</p> <p>La coordonnatrice IDE (référente hygiène, nutrition, incontinence, matériel médical)</p> <p>La psychologue & la coordonnatrice des Personnes Agées Handicapées (Projet d'accompagnement)</p> <p>La psychomotricienne (chutes)</p>